

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2022_0092_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués

CONSIDERANT que dans le cadre de la programmation du Conservatoire, il est prévu l'organisation d'un concert, le 13 mars 2022 au théâtre à l'Italienne,

**Concert du conservatoire du
13 mars 2022 – contrat d'usage du
plateau Théâtre à l'Italienne avec le
Trident – Scène Nationale**

8. domaine de compétence par thème
8.9 culture

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – de signer le contrat d'usage passé avec le Trident – Scène Nationale représentée par son Directeur, Monsieur Farid Bentaïeb en vue de l'organisation d'un concert de l'orchestre symphonique du conservatoire, le 13 mars 2022 au Théâtre à l'Italienne.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 7 mars 2022,

Pour le Maire,

Par délégation,

La Maire-Adjointe,

Catherine Gentile

